

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 02/06/2023
- *Date d’Affichage : 02/06/2023
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 17
- *VOTANTS : 19

L’an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT Monsieur Michel PLAIGNAUD, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Céline POUTEAU Monsieur Olivier SCARSETTO , Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame, Monique MORNACCO pouvoir à Mdame Isabelle CORNELOUP,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Olivier SCARSETTO a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 9 Juin 2023, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Olivier SCARSETTO

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 9 Juin 2023, Monsieur Olivier SCARSETTO.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 12/06/2023

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Margency dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou notification.

Le Maire,



Aide de la Préfecture
n° 21953485-20230612-DEL109062023-DE
Date de transmission : 12/06/2023
Date de dépôt en préfecture : 12/06/2023